

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

**À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé**

Département(s)	DDTE	Date	25 janvier 2026
Numéro	26.107	Heure	21h57

**Auteur-e(-s) :** Groupe UDC

**Titre :** **Abandon de troupeaux dans la vallée de La Brévine et défaillances des dispositifs de surveillance**

**Contenu** (questions posées au Conseil d'État) :

Le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Depuis quand le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) avait-il connaissance de manquements sur l'exploitation concernée ?
2. Combien de contrôles ont été effectués, au cours des quatre dernières années, sur les deux exploitations ayant fait l'objet d'un abandon d'animaux ?
3. Quels étaient les éléments contenus dans ces rapports ?
4. Lorsqu'une interdiction de livrer ou d'écouler le lait est prononcée, cette dernière est-elle systématiquement signalée au service vétérinaire ?
5. Le cas échéant, quelles mesures de prévention ou d'accompagnement sont mises en place, notamment lorsque les difficultés rencontrées sont d'ordre technique, organisationnel ou psychologique ?
6. Concernant le mécanisme de surveillance, comment le Conseil d'État explique-t-il qu'une nouvelle affaire de maltraitance grave, similaire à celle de 2025, ait pu se produire malgré les alertes précédentes ?
7. Concernant la structure des contrôles : le Conseil d'État compte-t-il prendre des mesures concrètes ? Si oui, lesquelles ?

**Développement** (commentaire aux questions) :

Début 2025, le canton était sous le choc après la découverte d'un cas de maltraitance animale d'une ampleur inédite dans la vallée de La Brévine ([Livrées à elles-mêmes, près de vingt vaches d'une ferme neuchâteloise sont mortes | RTS](#)), où une vingtaine de bovins avaient péri. Cet événement avait mis en lumière des failles systémiques dans le suivi des exploitations.

Malheureusement, l'histoire se répète. Le 20 janvier 2026, notre groupe a été informé d'un nouveau cas de maltraitance à La Chaux-du-Milieu ([Troupeau à l'abandon dans la vallée de La Brévine - RTN votre radio régionale](#)), ayant entraîné l'euthanasie de plusieurs bovins. Ce nouveau drame confirme qu'aucune leçon n'a été tirées par nos Autorités.

Le Grand Conseil avait déjà tiré la sonnette d'alarme, notamment via le postulat [24.143](#), sur les dysfonctionnements et le manque d'efficacité de l'Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée (ANAPI). Il s'avère aujourd'hui que la délégation de tâches régaliennes (comme le contrôle de la protection des animaux) à des mandataires externes pose question.

Au regard du nombre de contrôles annoncés et des systèmes en place pour prévenir ce type de situation, notre groupe souhaite comprendre comment de tels manquements ont pu se produire à deux reprises dans un laps de temps aussi court.

**Souhait d'une réponse écrite : NON**

**Demande d'urgence : OUI**

**Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Loïc Frey

<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Damien Schär	Jean-Pierre Brechbühler	Roxann Barbezat
Frédéric Schlosser	Daniel Berger	Gil Santschi
Jennifer Angehrn	Niels Rosselet-Christ	Quentin Geiser
Florent Guye	Raymond Clottu	Jenna Mannino